

Séance du 24 mars 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
16 mars 2021

Date d'affichage
16 mars 2021

Objet de la Délibération

CENTRE DE LOISIRS ETE 2021

N° 20.2021

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-quatre mars à 17 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Stéphane FERRIER,

Représentés : Jean-Pierre PIC par Roland JACOB, Philippe SIONNET par Alain FAUST, David LE GUEN par Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur le Président propose de reconduire la mise en place d'un centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2021.

Lieu : Groupe scolaire de la Meije

Capacité d'accueil : 20 enfants maximum (ou moins selon l'âge des inscrits)

Nombre d'encadrants : 2

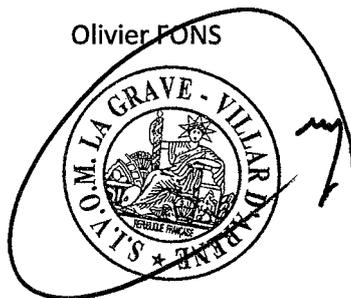
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : la création d'un centre de loisirs sans hébergement pour l'été 2021, en fonction des sondages de fréquentation et du recrutement possible, Le Président décidera de sa mise en place et les crédits seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,

Olivier FONS



Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

AR PREFECTURE

005-240500264-20210324-20_2021-DE
Reçu le 26/03/2021